

La réforme Robillard
ou le piège d'une
vision éducativo-
centrique
Page 2

Tout ça pour ça ?
Bilan critique vingt ans
après la réforme
Robillard
Page 3

Faire respecter
la convention
collective – contre
l'arbitraire patronal
Nouvelles technologies
et enseignement
Page 4

Impact de la
réforme de
l'assurance-emploi
sur une prof à statut
précaire
Page 4

Du renouveau
syndical à la
mobilisation en vue
des négociations
Page 5

Le syndicat : un
milieu d'hommes ?
À la FEC, les femmes
représentent 52,1 %
des effectifs.
Page 5

Plus de trente ans
de défense
de la profession
enseignante
au collégial
Entrevue avec
Diane Dufour
Page 6

Récipiendaires
du prix
Nicole-Fortin 2013
Page 6

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

LE XX^e CONGRÈS DE LA FEC-CSQ

L'OCCASION DE DÉFINIR, ENSEMBLE, LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA FÉDÉRATION

Du 11 au 13 juin prochain, à l'Auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup, se tiendra le XX^e Congrès de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) sous le thème *Renforcer le réseau collégial : 20 ans après la réforme Robillard*. Le Congrès, qui rassemble environ 150 déléguées et délégués de tous les coins du Québec tous les trois ans, constitue l'instance suprême de la Fédération.

Mario Beauchemin
Président, FEC-CSQ

C'est en effet le moment, avec les membres, de faire une pause et, d'une part, de dresser le bilan des trois dernières années d'activités de la Fédération et de ses syndicats affiliés et, d'autre part, d'adopter les orientations majeures qui guideront les prises de position et les actions de la FEC-CSQ au cours du prochain triennat.

Nous aurons ainsi l'opportunité d'échanger, entre autres, sur les aspects politiques de la ronde de négociation de 2010, sur l'impact de l'*Opération réseau collégial* – qui, rappelons-le déjà ici, a participé à la création d'un comité de travail ministériel sur l'offre de formation au collégial et la réalisation du Colloque de Jonquière sur les collèges en difficulté de recrutement –, et sur l'originalité ou pas de la mobilisation étudiante du printemps 2012 avec le conférencier qui ouvrira le Congrès, le professeur Marcos Ancelovici.

En ce qui concerne les grandes orientations qui marqueront les actions de la Fédération au cours des trois prochaines années, les déléguées et délégués au Congrès devront se prononcer sur plusieurs recommandations portant, entre autres, sur la place de la recherche au collégial, sur les actions à mener pour valoriser davantage

la profession enseignante, sur l'importance pour le mouvement syndical de renouveler ses pratiques et sur les efforts que nous devons déployer au cours des prochaines années pour assurer une relève syndicale. Nous échangerons aussi sur le cadre stratégique de la prochaine ronde de négociation – une première phase de consultation des assemblées générales aura lieu du 30 septembre au 22 novembre 2013 –, sur les travaux du comité de travail sur les relativités salariales – qui risquent de modifier nos échelles de traitement – et sur ceux qui animeront le comité de travail sur l'offre de formation au collégial présidé par monsieur Guy Demers.

Enfin et surtout, peut-être, le Congrès, c'est aussi l'occasion pour les 2 800 membres de la FEC-CSQ d'élire les six enseignantes et enseignants qui les représenteront à la direction de la Fédération.

En terminant, je tiens à souligner le travail extraordinaire accompli, au cours de ces trois dernières années, par le personnel de la Fédération et

les enseignantes et enseignants qui ont été élus et libérés pour travailler à la FEC et pour ses membres.

Merci à vous toutes et tous!

J'espère vous voir nombreux au Congrès.



■ Mario Beauchemin, président de la FEC-CSQ lors de l'ouverture du colloque, *Le Québec, fort d'un réseau collégial dans toutes les régions*, le 18 avril 2013 à Saguenay.

De la diversité de la population étudiante au renforcement du réseau collégial

Catherine Paradis
3^e vice-présidente, FEC-CSQ

Le triennat 2010-2013 a été particulièrement mouvementé à la FEC. De la diversité de la population étudiante au renforcement du réseau collégial en passant par les travaux des comités prévus à la convention collective 2010-2015 et la vaste mobilisation sociale qui a marqué le Québec au cours du printemps 2012, la Fédération et ses syndicats se sont engagés dans l'amélioration des conditions de travail de leurs membres, mais également dans la défense d'une société démocratique et égalitaire.

Le Congrès FEC 2010 : Notre action syndicale et professionnelle face à la diversité de la population étudiante

L'hétérogénéité croissante de la population étudiante, soulignée dans le rapport du comité paritaire sur la profession enseignante au collégial publié en

2008¹, renvoie à différentes réalités : diversité des parcours et des résultats scolaires et modification des conditions d'admission, diversité culturelle, diversité et limitations fonctionnelles, diversité sociale et inégalités scolaires... Cette diversité de la population étudiante n'est pas sans soulever de nombreux défis et provoquer un alourdissement de la charge de travail pour les enseignantes et enseignants de cégep. C'est donc pour mieux cerner les conséquences de ce phénomène et pour renforcer notre position sur cette question que la FEC-CSQ a décidé d'en faire le thème de son XIX^e Congrès, qui s'est tenu en juin 2010.

La population étudiante ayant des besoins particuliers : bilan 2010-2013

Les résolutions que nous avons adoptées sur ce thème lors de ce Congrès nous ont permis de mieux prendre position au sein des deux comités de travail sur le sujet auxquels nous avons participé : le Comité de travail de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ainsi que

le comité paritaire sur la population étudiante ayant des besoins particuliers prévu dans la Convention collective 2010-2015. Car si le MELS reconnaît en théorie que cette diversité et en particulier le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant des besoins particuliers (auparavant appelés les clientèles émergentes et les EHDAA, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) augmente et complexifie la tâche enseignante², il reste à le faire reconnaître dans la pratique afin qu'on en tienne compte notamment dans le calcul de la charge de travail. C'est ce que le comité paritaire s'est attaché à faire. La CDPDJ reconnaît par ailleurs des failles

Suite à la page 2 >

1. *Enseigner au collégial... Portrait de la profession*, Étude du Comité paritaire, mars 2008 [En ligne], <http://www.cpn.gouv.qc.ca/index.php?id=40> (page consultée le 8 avril 2013).
2. Voir <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/handicap.asp> (page consultée le 8 avril 2013).

La réforme Robillard ou le piège d'une vision éducatocentrique

Jacques Roy
Sociologue-chercheur

Il est de bon ton d'apprécier l'évolution du système d'éducation à partir d'une logique institutionnelle, soit notamment à partir de réformes qui visent à le modifier. Dans cette direction, les mises en chantier sont multiples et l'exercice a ses mérites! Cependant, le problème que posent traditionnellement de telles évaluations tient au partage entre ce qui tient de facteurs intrinsèques aux réformes et ce qui relève de facteurs exogènes au milieu de l'éducation, tenant à l'évolution des sociétés. Le cas de la réforme Robillard dans le réseau collégial en est une illustration. Regardons de plus près.

Contexte général: des mutations sociétales

Selon Céline Saint-Pierre, ex-présidente du Conseil supérieur de l'éducation, la réussite éducative, incluant la réussite scolaire, ne relève pas uniquement du milieu de l'éducation (Saint-Pierre, 2010). Ainsi, par exemple, Silins et Mulford (2002), dans une synthèse de recherches quantitatives sur l'école et la réussite des élèves, rapportent que l'école n'influencerait qu'à 20% la réussite des élèves. D'autres travaux, en France par exemple ou au Québec évoquent à leur manière l'incontournable réflexion sur la part du «social» afin d'être mieux en mesure d'apprécier l'évolution du réseau scolaire et des générations d'étudiants qui s'y succèdent.

Saint-Pierre (2010) fait état du fait que l'OCDE identifiait neuf grandes mutations dans le monde qui transformeraient l'éducation (OCDE, 2008). Parmi ces mutations ayant une portée plus immédiate pour le domaine de l'éducation, il est mentionné le nouveau visage de l'économie mondiale marqué par des économies de services à connaissances élevées, l'évolution du monde du travail et de l'emploi, la nouvelle génération des technologies de l'information et de la communication, enfin «les liens sociaux et les valeurs sociales à la lumière de la diversité accrue des modèles familiaux, de l'évolution des valeurs et des interactions sociales» (Saint-Pierre, 2010, p.18).

Or, dans le réseau collégial, l'évolution des valeurs chez les étudiants et l'extension de la dualité travail et études, pour ne nommer que ceux-ci, constitueraient deux vecteurs témoins des mutations sociales culturelles ayant une incidence sur l'éducation (Roy, 2008). Soulignons que ces deux facteurs n'ont rien à voir avec les orientations de la réforme Robillard en soi.

Valeurs des étudiants et travail rémunéré

Avant d'aborder le champ des valeurs comme tel, il importe de préciser que, pour les étudiants, le collège est un des milieux parmi d'autres qu'il fréquente; ce milieu n'est plus comme autrefois le point de référence premier pour la construction de son identité personnelle, scolaire et sociale.

Les valeurs: notre premier point sur les valeurs des cégépiens concerne le pragmatisme ambiant dans leur rapport au savoir. C'est l'injonction du «qu'ossa donne!»,



■ Cégep Gérald-Godin

expression d'une certaine culture de l'immédiateté et de l'utilitarisme observée chez les nouvelles générations. Royer, Pronovost et Charbonneau regrettent pour leur part le caractère «utilitariste» des valeurs des jeunes rattachées à l'éducation: «Dans l'ensemble de notre corpus, en effet, on observe que les études sont nettement associées à l'emploi et à des questions professionnelles, bien davantage en tout cas qu'à l'acquisition de connaissances» (Royer, et al., 2004, p. 160).

Notre second point concerne l'univers de la consommation: «Contrairement à leurs aînés qui ont vécu leur jeunesse durant les années 1960, les jeunes d'aujourd'hui ne contestent pas les valeurs matérialistes de la société de consommation. Ils vivent au contraire leur jeunesse en consommant largement biens et services, dont plusieurs leur sont même offerts spécifiquement. Les jeunes d'aujourd'hui ont été élevés et socialisés dans et par la société de consommation et ils en partagent les valeurs» (Langlois, 1990, p. 634). Dans la foulée de ces observations, Dubet observe chez l'étudiant une fracture entre une culture de masse axée sur la consommation, perçue comme vivante et naturelle et une culture scolaire perçue comme morte et ayant peu d'intérêt; selon lui, les jeunes auraient le sentiment d'évoluer dans «deux mondes étanches, soit celui de la consommation de masse auquel se greffe aujourd'hui le monde virtuel d'Internet et celui du monde scolaire qui prend la forme d'une salle d'attente pour entrer dans la vraie vie» (Dubet, 1996, p.343). Dans ce contexte, il y a un pas à franchir pour que le monde de l'éducation et du savoir soit déconsidéré chez certains étudiants.

Le travail rémunéré: l'un des traits marquants de l'évolution de la jeunesse au Québec depuis les années 1980 réside dans la progression fulgurante du travail rémunéré pendant les études. Dans l'ensemble du réseau collégial, c'est 72% des cégépiens qui occupent aujourd'hui un emploi rémunéré pendant les études; avant les années 1980, c'était moins de 20% des étudiants et, au début de l'implantation de la réforme Robillard, c'était environ le tiers (Roy, 2008).

pédagogique sur la tâche enseignante au collégial, la recherche au collégial et la mise à jour des outils pour l'accueil et la mobilisation des membres. La FEC a également réagi à la proposition de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec de rendre obligatoire le baccalauréat en Soins en rappelant la pertinence de la formation collégiale. Il faut également souligner l'apport du comité fédératif de la condition des femmes, fort dynamique, qui a notamment stimulé la réflexion et l'action des syndicats sur la conciliation famille-travail, l'accès à l'égalité syndicale et l'accès à l'égalité en emploi.

Renforcer le réseau collégial, 20 ans après la réforme Robillard

Ce bilan 2010-2013 démontre bien les défis auxquels les enseignantes et enseignants de cégep ont dû faire face. Le portrait de la profession enseignante publié en 2008 pourrait déjà être mis à jour à la lumière de l'évolution du contexte dans lequel nous avons à exercer notre profession au quotidien. Or, ce contexte, fait de contraintes, a été fortement façonné par

Un étudiant sur quatre (27%) consacre 20 heures et plus à un emploi pendant l'année scolaire, soit un nombre d'heures à partir duquel les risques à l'échec et à l'abandon scolaires se cumulent (Roy, 2008). La conciliation études-travail tendrait donc à s'imposer comme la norme plutôt que l'exception et il s'agirait d'une tendance qui s'observe dans de nombreux pays (Gauthier et Labrie, 2013). Pour Bourdon (1994), le travail rémunéré chez les étudiants agirait comme un puissant facteur de socialisation à la consommation. Ce facteur serait susceptible de motiver une sortie accélérée sur le marché du travail ou de ralentir la progression scolaire de l'étudiant.

Conclusion: évaluer les systèmes d'éducation ou les sociétés?

Cet article ne porte que sur l'influence de deux seuls facteurs extérieurs au milieu de l'éducation qui ont, à leur manière, eu une influence parfois décisive sur le parcours scolaire des cégépiens, en marge de la réforme Robillard. C'est, à mon sens, une invitation certaine à inclure dans la réflexion à conduire parallèlement à la réforme la part tenant à des transformations sociétales dans les valeurs, les aspirations et les conditions sociales et les modes de vie des étudiants. Sans quoi, la réflexion risque de s'enfermer dans une perspective éducatocentrique tournant sur elle-même et occultant des réalités sociales pouvant conditionner l'éducation.



Références

- BOURDON, S. (1994), *La vie après le cégep. L'insertion des jeunes professionnels diplômés de l'enseignement technique au collégial*, thèse de doctorat, Université de Montréal.
- DUBET, F. (1996), *À l'école. Sociologie de l'expérience scolaire*, Paris, Seuil.
- GAUTHIER, M.-A., M.-P. LABRIE (2013), «Conciliation études-travail: les étudiants québécois s'investissent davantage dans un emploi rémunéré pendant leurs études que l'ensemble de leurs homologues canadiens», *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, Vol. 17, No 2, p.1-5.
- LANGLOIS, S. (1990), «Valeurs», dans Langlois et al., *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 633-640.
- OCDE (2008), *Les grandes mutations qui transforment l'éducation*, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.
- ROY, J. (2008), *Entre la classe et les Mcjobs. Portrait d'une génération de cégépiens*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- ROYER, C., G. PRONOVOST et S. CHARBONNEAU (2004), «Valeurs sociales fondamentales de jeunes Québécoises et Québécois. Ce qui compte pour eux», dans G. Pronovost et C. Royer (dir.), *Les valeurs des jeunes*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 49-69.
- SAINT-PIERRE, C. (2010), «La réussite éducative. Une finalité à actualiser, des actions à prioriser et des acteurs à conscientiser» dans G. Pronovost (dir.), *Familles et réussite éducative. Actes du 10e symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 13-30.
- SILINS, H. et B. MULFORD (2002), «Leadership and School Result», dans K. Leithwood et P. Hallinger (dir.), *Second International Handbook of Educational Administration*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.

► Suite de la page 1

De la diversité de la population étudiante au renforcement du réseau collégial

dans la façon d'intégrer cette population étudiante; notre participation aux travaux de cette table nous a permis de témoigner de notre réalité.

Les autres défis en 2010-2013

Le dernier triennat a par ailleurs été marqué par la signature d'une nouvelle convention collective dont certains éléments restaient à étudier en comités paritaires (répartition des ressources, Musique, petites cohortes, population étudiante ayant des besoins particuliers, financement, formation continue, Soins infirmiers, reconnaissance des acquis et des compétences, reconnaissance des équivalences de cours), notre vaste opération pour valoriser le réseau collégial et la formation technique et, avec la crise politique, économique et sociale qui a atteint son point culminant au printemps 2012, un plan d'action et de mobilisation qui a fait sortir les membres dans la rue et dans l'espace médiatique.

D'autres dossiers ont également fait l'objet d'un intérêt soutenu. Parmi ceux-ci, mentionnons l'impact du renouveau



Tout ça pour ça ?

BILAN CRITIQUE VINGT ANS APRÈS LA RÉFORME ROBILLARD

Pierre Avignon

Conseiller FEC, recherche et information

Le 15 juin 1993, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 82 modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Vingt-cinq ans après leur création, les cégeps allaient connaître les plus grands changements de leur jeune histoire. On se souvient beaucoup des mots clefs, soit la décentralisation, l'approche-programme et l'approche par compétences, de cette réforme portée par la ministre de l'Éducation de l'époque membre du gouvernement Bourassa, madame Lucienne Robillard. Par contre, on sous-estime peut-être trop son impact sur le réseau collégial et la profession enseignante.

La réforme Robillard effectuait en effet un changement important du cadre légal pour l'ensemble du réseau collégial. Elle redéfinissait les contraintes législatives, mais également règlementaires avec lesquelles l'ensemble des acteurs (enseignants, étudiants et ensemble du personnel) allaient devoir vivre au quotidien.

Les mesures de décentralisation, d'évaluation et de gestion par résultats, qui se retrouveront dans la réforme de 1993 et dans les années suivantes, s'inspirent des nouveaux modèles de gestion publique propre à l'idéologie néolibérale. Ces interventions qui abordent l'éducation comme un «quasi-marché», ne seront d'ailleurs pas spécifiques au

gouvernement du Québec, mais se retrouvent partout à travers le monde. Comme ont pu le constater plusieurs auteurs¹, c'est à ce modèle marchand, favorable à la décentralisation et parfois défavorable à l'intérêt général, que le mouvement syndical s'est d'ailleurs opposé au cours des années. La FEC et la CSQ ont largement participé à cette critique du retrait de l'État qui s'est opéré au cours des années 90.

Malgré la tenue de très nombreux espaces de consultation, des États généraux sur l'éducation de 1995 au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial de 2004, ainsi que de nouveaux changements au cadre légal, le «renouveau» n'a toutefois pas réussi à faire taire les critiques existantes à l'endroit des cégeps depuis leur création. Les changements apportés en 1993 allaient pourtant tenter de répondre aux principales d'entre elles, soit le degré d'autonomie dans la gestion des cégeps, le degré de spécialisation de la formation collégiale et la qualité de la formation. Vingt ans après la réforme Robillard, quelle évaluation en faire du point de vue de la profession enseignante, mais également de la population étudiante et du réseau?

Quelle évaluation faire du renouveau de l'enseignement collégial ?

«Tout ça pour ça? On n'arrivera peut-être jamais à mettre un coût sur l'implantation de la réforme, mais peu importe

combien ç'a coûté, les profs disent que ça ne marche pas.» Voilà la conclusion d'une étude de chercheurs de l'Université Laval qui se sont intéressés à la réforme au primaire et au secondaire implantée il y a dix ans.² Cette constatation aurait sans doute pu être faite pour la réforme Robillard si un tel sondage avait été mené. Quoi qu'il en soit, ce genre d'études soulève la question de l'impact des changements apportés au cadre légal (Loi, régime pédagogique, règlement budgétaire et financier, politiques institutionnelles, etc.) structurant les différents niveaux du système d'éducation. Or, les impacts que peuvent avoir de tels changements sont potentiellement importants. Le mouvement étudiant du printemps 2012 contre la hausse des frais de scolarité en est un bon exemple, de manière différente, et le débat entre connaissance et compétence pour le primaire et le secondaire en est un autre.

Vingt ans après la réforme Robillard, on peut constater que plusieurs des changements apportés sont sans doute plus administratifs qu'éducatifs et qu'ils ont eu davantage d'impacts sur le travail enseignant que sur la réussite étudiante. De plus, comme nous l'a très maladroitement, et malheureusement, rappelé au début de l'année 2013 le candidat à la chefferie du Parti libéral du Québec, monsieur Moreau, le réseau des cégeps semble encore pouvoir servir de bouc émissaire pour celles et ceux qui cherchent des solutions miracles aux défis du monde de l'éducation. En favorisant l'accès à l'enseignement postsecondaire, en participant activement au développement économique, social et culturel des régions et des communautés et après s'être soumis à l'exercice de la «transformation extrême» de la réforme Robillard, puis de la remise en cause de Reid en 2004-2005, le réseau collégial pourra-t-il avoir la paix un jour?

Peut-être que les décideurs devraient moins faire de politique avec l'éducation. Ils devraient en tous cas mieux mesurer l'impact de leurs décisions, davantage consulter le milieu avant d'implanter des changements, mais peut-être surtout s'intéresser aux facteurs principaux qui déterminent les parcours des jeunes du primaire à l'université.



1. De Saedeleer Sylvie, 2002, *Décentralisation et autonomisation des cégeps : la production d'un effet établissement*, Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal et Veillette D., 1996, *Le travail enseignant des professeurs de cégeps et la crise du collège de masse : une étude de cas*, Thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en sociologie, UQAM.
2. Dion-Vien Daphnée, 2013, « Constat d'échec de la réforme scolaire », *La Presse*, 19 mars.

Les réformes de l'enseignement collégial de 1993 à 2010

Réformes	Modifications apportées à la Loi sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)
«Renouveau» Robillard 1993	Loi: Mission élargie, conseil d'administration (majorité externe), Commission des études, droits de scolarité pour les inscriptions à temps partiel, taxe à l'échec et fondations, création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) RREC: Réorganisation de la Formation générale, élaboration des programmes par compétences par le ministère et décentralisation du choix des activités d'apprentissage, épreuves synthèse et uniforme, politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP), précision des conditions d'admission à une AEC et possibilité d'offrir une AEC sans offrir le DEC technique dans le même domaine
Marois 1997	Loi: Possibilité d'exiger des droits de scolarité pour les AEC RREC: Finalisation de l'approche par compétences et de la décentralisation pour les programmes préuniversitaires et accès aux AEC avec un diplôme d'études secondaires ou professionnelles sous certaines conditions
Legault 2002	Loi: Plan stratégique, plan de réussite et élargissement des mandats de la CÉEC

Texte extrait du document thématique du XX^e Congrès de la FEC-CSQ

Les conférences du XX^e Congrès

Outre un panel consacré au thème du colloque qui permettra de faire un bilan critique de la réforme Robillard vingt ans après son implantation, plusieurs thèmes seront abordés par les conférenciers et conférencières dont la recherche au collégial, les solutions pour renforcer le réseau collégial, les moyens de favoriser la relève et le renouveau syndical, mais également l'austérité, les revendications des femmes et l'impact des nouvelles technologies sur la profession enseignante au collégial.



Les mouvements sociaux face à l'austérité

Marcos Ancelovici, professeur de sociologie à l'Université McGill/UQAM

Depuis environ deux ans, le monde est secoué par un cycle de protestation d'une rare ampleur. Cette protestation est généralement une réponse directe à la crise financière internationale et aux mesures d'austérité qui l'accompagnent. Au-delà des réalités et des spécificités locales, nous voudrions ici insister sur les points communs de ces mobilisations. Sur la base d'exemples tirés de la Grèce, de l'Espagne, des États-Unis et du Québec, nous nous pencherons notamment sur l'occupation des places publiques et sur la démocratie directe comme modes d'organisation et d'action. Nous expliquerons en quoi ce cycle de protestation se distingue des cycles précédents, notamment celui associé au mouvement altermondialiste de la fin des années 1990 et du début des années 2000, et nous essaierons d'évaluer ses effets.

La quête de justice sociale des femmes autochtones

Michèle Audette, Présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada

Michèle Audette est la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. Elle a aussi été présidente de Femmes autochtones du Québec, sous-ministre associée au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du gouvernement du Québec, chargée du Secrétariat à la condition féminine, relationniste et coordonnatrice à de nombreux festivals autochtones et chercheuse de Nations, un magazine

d'information sur les Amérindiens diffusé à Télé-Québec. Née à Wabush, elle a grandi entre Schefferville, Malotienam et Montréal, sa famille métissée (son père est Québécois) se faisant refuser une maison en réserve. Elle poursuit le combat de sa mère qui s'est battue contre une clause de la «Loi fédérale sur les Indiens» qui stipulait qu'une femme amérindienne qui épousait un Blanc ne pouvait plus retourner vivre dans sa communauté. Outre la question du statut juridique des femmes autochtones, Mme Audette, à l'instar du mouvement «Idle no more», milite pour l'amélioration des conditions de vie socio-économique de nos consœurs autochtones.

Évolutions technologiques et pratiques étudiantes : quels enjeux pour le personnel enseignant du collégial ?

Bruno Poellhuber, M.Ps. Ph.D., Coordonnateur du microprogramme de formation à l'enseignement postsecondaire (volet collégial), Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal

Bruno Poellhuber présentera les évolutions technologiques des dernières années ainsi que les résultats d'un sondage sur l'utilisation que les étudiants font des TIC et sur leurs perceptions de compétences. Différents enjeux liés à ces questions seront discutés sous l'angle de leurs impacts sur le travail enseignant : l'utilisation des technologies mobiles en classe, l'utilisation que les cégepiens font des réseaux sociaux (Facebook), la perception positive des étudiants quant à leurs compétences informationnelles, les développements liés à l'utilisation des logiciels de visioconférence Web, l'avènement de la mobilité.



Impact de la réforme de l'assurance-emploi sur une prof à statut précaire

Julie McDermott

Enseignante en Techniques de travail social au Cégep de Rimouski

Si, comme moi, ou comme près de la moitié des enseignantes et enseignants de cégep, vous êtes à statut précaire, il y a de fortes chances que vous ayez occasionnellement besoin du programme d'assurance-emploi du gouvernement fédéral. Déjà, avant la réforme imposée par le gouvernement de Stephen Harper, il n'était pas toujours évident d'y avoir accès. En effet, parmi les critères d'admissibilité, il fallait (et il faut toujours) avoir perdu son emploi et avoir eu une période de sept jours consécutifs sans revenu, ce qui n'est pas le cas si, par exemple, on passe d'un contrat à temps plein à l'automne à un contrat à temps très partiel à l'hiver (dans mon cas, cette année, la tâche résiduelle était de 8% seulement!), puisque les deux contrats se chevauchent. Or, on ne peut pas refuser de travailler, car les personnes qui quittent volontairement leur emploi n'ont pas droit à l'assurance-emploi. Un beau dilemme. Qui peut vivre avec seulement 8% de son salaire habituel?

C'est à partir de là que j'ai commencé à me renseigner sur les règlements de l'assurance-emploi. Je savais qu'on doit être disponible et à la recherche d'un autre emploi pendant qu'on reçoit des prestations. De toute façon, qui rêve de rester sur le chômage à 55% de son salaire? Mais la pression sur les chômeurs n'aura jamais été aussi importante que sous le règne Harper.

Depuis le 6 janvier 2013, date où les nouveaux règlements sont entrés en vigueur, il y a trois catégories de chômeurs, chacun ayant droit à un délai différent pour se trouver un certain type d'emploi (voir le tableau ci-contre). Par exemple, dans ma situation – et je suis persuadée de ne pas être la seule – je risque de travailler chaque trimestre d'automne, mais très peu ou pas du tout au trimestre d'hiver. Il y a un déséquilibre dans les tâches au département parce que nos élèves de troisième année, en Techniques de travail social, sont en stage à temps plein à l'hiver; il y a donc moins de cours à donner. Cela fait en sorte que je devrai faire une demande à l'assurance-emploi chaque hiver. Ainsi, je tombe automatiquement dans la catégorie des prestataires fréquents (les « mauvais chômeurs »). Je disposerai donc de six semaines (incluant les deux semaines de délai d'attente où aucune prestation n'est versée) pour me trouver un emploi semblable rémunéré à 80% de mon salaire. Après ce délai, je serai dans l'obligation d'élargir mes recherches à n'importe quel travail pour lequel je suis qualifiée, et ce, rémunéré à 70% de mon salaire. Évidemment, je devrai accepter de travailler si je dénicherai un travail qui correspond à ces critères, ce qui veut dire que je ne serai plus disponible, à l'avenir, pour reprendre ma tâche d'enseignement au trimestre d'automne, sauf si je quitte le nouvel emploi que j'avais trouvé, mais le cas échéant, je deviendrais inadmissible à l'assurance-emploi, car j'aurais quitté un travail volontairement! Je devrais recommencer à accumuler des heures pour redevenir admissible l'hiver suivant. Si j'ai la chance d'être engagée à temps plein au cégep à l'automne, j'accumulerai 715 heures (22 semaines x 37 heures/semaine), ce qui est tout juste la limite pour être admissible aux



Photo : Michel Giroux

■ Manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi le 27 avril 2013 à Montréal.

prestations d'assurance-emploi (le seuil d'admissibilité varie entre 420 et 700 heures minimum sur douze mois, selon le taux de chômage dans la région).

Il faut donc se croiser les doigts pour que tout concorde et avoir un bon système de gestion du stress! Inévitablement, on en vient à se demander si tous ces aléas en valent la

peine. Ne serait-il pas plus simple de me trouver un emploi permanent, en travail social? Le problème ici est que j'adore enseigner et que je sais qu'il me suffit de quelques années de patience avant d'accéder à un poste permanent. Si tous les profs à statut précaire sont dans une situation semblable à la mienne et doivent se résigner à trouver un autre emploi, plus stable, qui occupera, un jour, les postes permanents qui seront disponibles?

Personnellement, ce qui me fâche le plus dans tous ces changements, c'est que le gouvernement cherche à économiser des montants ridicules sur le dos des travailleurs et des employeurs. Par le fait même, il entrainera des personnes et des communautés entières dans une spirale menant à la pauvreté et à l'exode. C'est l'argent des travailleurs et des employeurs qui est dans cette caisse, et le gouvernement Harper se donne le droit de dicter des règles contraignantes et injustes. Il est temps qu'on se lève pour revendiquer nos droits!



Quelques précisions et exemples sur la réforme de l'assurance-emploi

Mario Labbé, conseiller CSQ

Ça y est! La néfaste réforme de l'assurance-emploi du gouvernement Harper est en vigueur depuis le 6 janvier 2013. Elle a défrayé la manchette dans les derniers mois, surtout quant à ses effets sur les régions ressources et sur les travailleuses et travailleurs saisonniers. Mais qu'en est-il pour les membres des syndicats affiliés à la CSQ? Le tableau ci-dessous précise les impacts que cette réforme pourrait avoir sur vous ou vos collègues. Pour un portrait plus général, je vous suggère fortement de consulter le document préparé par le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) www.lemasse.org

Tableau synthèse présentant les définitions d'« emploi convenable » selon les catégories de prestataires

Catégories de prestataires	Définition de la notion d'emploi convenable
Travailleuses et travailleurs de longue date : <ul style="list-style-type: none"> ont cotisé au régime d'assurance-emploi pendant 7 des 10 dernières années; et ont reçu moins de 36 semaines de prestations régulières au cours des 5 dernières années. 	Durant les 18 premières semaines : <ul style="list-style-type: none"> même occupation à partir de 90 % du salaire précédent. À la 19^e semaine : <ul style="list-style-type: none"> emploi semblable à partir de 80 % du salaire précédent.
Prestataires fréquents : <ul style="list-style-type: none"> ont présenté trois demandes ou plus de prestations régulières au cours des 5 dernières années; et ont reçu des prestations régulières pendant plus de 60 semaines. 	Durant les 6 premières semaines : <ul style="list-style-type: none"> emploi semblable à partir de 80 % du salaire précédent. À la 7^e semaine : <ul style="list-style-type: none"> tout travail pour lequel la personne est qualifiée à partir de 70 % du salaire précédent.
Prestataires occasionnels : <ul style="list-style-type: none"> tous les autres prestataires. 	Durant les 6 premières semaines : <ul style="list-style-type: none"> même occupation à partir de 90 % du salaire précédent. De la 7^e à la 18^e semaine : <ul style="list-style-type: none"> emploi semblable à partir de 80 % du salaire précédent. À partir de la 19^e semaine : <ul style="list-style-type: none"> tout travail pour lequel la personne est qualifiée à partir de 70 % du salaire précédent.

1. Lire l'article suivant intitulé « Quelques chiffres sur la précarité » pour des précisions.

Sources : Mouvement action chômage de Montréal, Action chômage Kamouraska et CSQ

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ENSEIGNEMENT

Faire respecter la convention collective – contrer l'arbitraire patronal

Nicole Campeau

Conseillère technique, FEC-CSQ

Sous prétexte que l'avenir est l'enseignement à distance, les collèges mettent de l'avant des cours utilisant les nouvelles technologies d'enseignement. La FEC-CSQ, dans le cadre des travaux du Comité d'interprétation et de formation à l'application de la convention collective (CIFAC), a analysé les activités de formation à distance commandant les nouveaux modèles d'organisation de l'enseignement dans nos collèges.

Force est de constater que tous nos collèges implantent ce nouveau modèle et cela progresse très rapidement. La

FEC-CSQ demande à la partie patronale, comme prévu à l'annexe VIII-7 de la convention collective, la formation d'un comité national pour discuter des difficultés d'application de la convention collective, notamment l'allocation des ressources et le calcul de la charge individuelle (CI). De plus, les déléguées et délégués du CIFAC ont ciblé certaines balises afin de contrer l'arbitraire patronal et la détérioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants.

Parmi ces balises on peut nommer, entre autres:

- L'existence d'un perfectionnement pour les enseignantes et les enseignants
- La répartition des charges et des cours par le département

- L'encadrement par le département concerné par la discipline
- L'obligation d'un soutien technique en tout temps
- Un maximum de 15 étudiants par groupe
- Un maximum de deux établissements par groupe
- Un maximum de 4 heures de téléenseignement par jour
- Le temps nécessaire pour la préparation
- Un engagement volontaire



Le syndicat : un milieu d'hommes ?

Silvie Lemelin

Coordinatrice du Comité de la condition des femmes (CCF-FEC)

Depuis 1977, plusieurs enquêtes ont mis en relief la sous-représentation des femmes dans tous les échelons de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Certaines de ces enquêtes ont aussi cherché à identifier les facteurs pouvant expliquer cette sous-représentation. Elles ont révélé que la difficile conciliation travail-famille-militantisme, la perception différenciée du pouvoir des femmes et des hommes et la perception qu'ont de nombreuses femmes de la culture syndicale demeurent, même pour les jeunes femmes, des obstacles majeurs à leur accession à des fonctions syndicales électives. C'est pourquoi la CSQ a adopté en 1994 un programme d'accès à l'égalité syndicale (PAES), qui vise à promouvoir l'égalité des hommes et des femmes et à favoriser un accès égal à la représentation dans les postes décisionnels.

Pour une meilleure représentation des femmes à la FEC : rendez-vous au Congrès de la FEC

À la FEC, le Comité de la condition des femmes (CCF) s'est aussi intéressé à la question de la représentation des femmes dans les instances fédératives et dans celles des treize syndicats affiliés. Une enquête menée en 2011-2012, dont les résultats ont été présentés à l'automne dernier au Conseil général, a d'abord permis d'identifier le taux de présence des femmes dans nos rangs, ou le «bassin de disponibilité».

Cette compilation révèle qu'à la FEC, les femmes représentent 52,1 % des effectifs. Pourtant, elles ne représentaient qu'environ 40% des membres du Congrès 2010 et des conseils généraux tenus en 2011-2012, et 32% des membres des conseils fédéraux. Conséquemment, le Conseil général a adopté la proposition voulant qu'en matière d'accès à l'égalité syndicale, la FEC se fixe l'objectif

suivant: *Que les femmes atteignent une représentation équivalente à leur proportion dans leur nombre de membres au sein des instances et des comités de la Fédération, soit 52%. Autrement dit, il serait normal que le Bureau exécutif de la FEC, le Conseil fédéral, le Conseil général et le Congrès comptent chacun 52% de femmes.*

Pour y arriver, chaque syndicat devrait tenter d'obtenir, dans sa délégation et notamment au congrès de juin prochain, une représentation féminine équivalente à son bassin de disponibilité. Par exemple, la délégation de Victoriaville devrait compter au moins 43% de femmes.

De plus, puisque le Congrès est aussi le moment où se tiennent les élections au Bureau exécutif de la fédération, le CCF tient à rappeler que deux postes à la vice-présidence sont réservés exclusivement à des candidatures féminines et que, considérant que le bassin de disponibilité est de 52,1 %, il serait souhaitable que le BE compte trois femmes sur six.

Le CCF encourage donc les enseignantes à faire le saut!

Représentation des femmes parmi les membres de la FEC

	Total des membres	Hommes	Femmes	% F parmi les membres
Bois-de-Boulogne	263	104	155	60,5 %
Drummondville	255	131	124	48,6 %
Gaspé	126	63	63	50 %
Gérald-Godin	120	60	60	50 %
Îles-de-la-Madeleine	26	10	16	61,5 %
Institut maritime du Québec	52	40	12	23,1 %
Lennoxville	123	52	71	57,7 %
Matane	128	72	56	43,7 %
Rimouski	233	115	118	50,6 %
Rivière-du-Loup	152	66	86	56,6 %
Sorel-Tracy	110	55	55	50 %
Ste-Foy	503	219	284	56,5 %
Victoriaville	175	99	76	43,4 %
FEC	2266	1086	1180	52,1 %

LA FEC-CSQ EN ACTION

Du renouvellement syndical à la mobilisation en vue des négociations

Pierre Girouard

4^e vice-président, FEC-CSQ

Si le printemps 2012 s'était avéré riche en rebondissements et manifestations de toutes sortes pour nos syndicats, notre fédération et notre centrale, celui de 2013, quoique moins mouvementé et moins médiatisé, du moins en apparence, ne fut certes pas en reste. En effet, outre le Sommet sur l'enseignement supérieur (Montréal, 25-26 février) et le Colloque sur le développement des cégeps en région (Jonquières, 18-19 avril), les premiers mois de 2013 ont vu la FEC et la CSQ entreprendre certains chantiers d'une importance majeure pour l'avenir de nos syndicats affiliés : en plus de la préparation du XX^e Congrès triennal de la FEC, les travaux de la Commission spéciale sur le renouvellement syndical (CSRS) de la CSQ se sont mis en branle et la préparation de la prochaine ronde de négociation a débuté, notamment avec la tenue de la première réunion du Réseau des responsables de l'action et de la mobilisation (RAM) de la CSQ (Québec, 27-28 mars).

Sillonner le Québec à la recherche du renouvellement syndical

En juin 2012, le Congrès de la CSQ créait la CSRS et lui donnait le mandat de recommander au Congrès de 2015 des mesures concrètes et durables afin de renouveler nos pratiques syndicales et, par voie de conséquence, d'assurer une meilleure relève dans les rangs des syndicats et des fédérations de la CSQ. Élus ou désignés par les instances de la Centrale, les membres de la CSRS parcourent, depuis le milieu du mois d'avril, les régions du Québec afin de rencontrer des membres de la base (actifs et inactifs), des membres qui militent à différents niveaux et des représentants des instances exécutives des quelque 240 syndicats affiliés à la Centrale.

Ces rencontres régionales ont pour but de permettre aux commissaires d'écouter ce que les acteurs du mouvement CSQ ont à dire sur ce qui les motive (ou non) dans leurs pratiques organisationnelles. Les personnes participantes ont l'occasion d'exprimer leurs émotions et leurs

attentes par rapport à l'identité et à la culture propres à nos organisations. La CSRS effectuera une deuxième tournée des régions, à l'hiver et au printemps 2014, afin de dégager des pistes de solution et de les valider auprès des membres. Nul doute que les syndicats de la FEC et leurs membres trouveront intérêt à participer à l'ensemble de cette démarche de réflexion qui se situe aussi à un point tournant de notre vie syndicale locale et fédérative.

Groupe stratégique

Même si la signature de la présente convention collective semble encore toute récente, nous en sommes déjà à nous préparer pour la prochaine ronde de négociation. En effet, à moins de deux ans de l'échéance de notre convention 2010-2015, le cadre de négociation collective prévoit que les organisations syndicales se donnent déjà certains rendez-vous afin d'amorcer ce processus crucial pour que nos membres aient droit aux meilleures conditions de travail possibles. Ainsi, depuis l'automne 2012, le «Groupe stratégique» s'est réuni à quelques reprises afin que la Centrale et ses fédérations concernées par la loi 37 abordent différents aspects de l'action et de la mobilisation en vue de la prochaine négociation.

Une participation record au Réseau des RAMs de la CSQ

L'une des premières tâches du «Groupe stratégique» a été d'orienter les travaux du Réseau des RAMs de la CSQ et d'en préparer la première rencontre, laquelle s'est tenue à la fin du mois de mars au Manoir Victoria à Québec. Il est important de mentionner que, préalablement à cette rencontre, les 13 syndicats de la FEC-CSQ avaient désigné leur RAM, ce qui est tout à l'honneur de notre fédération et qui montre que nos syndicats affiliés sont déterminés à entreprendre cette négociation nationale, tant sectorielle qu'intersectorielle, avec une motivation qui est extrêmement encourageante à l'aube de ce rendez-vous avec nos interlocuteurs du gouvernement.

Lors de ce premier Réseau des RAMs, qui a donné lieu à une participation record tous réseaux confondus, plus de 150 personnes inscrites ont réfléchi et échangé sur les principes de la mobilisation et sur le rôle et les responsabilités



■ Les responsables de l'action et de la mobilisation de 10 syndicats FEC ont participé à la première réunion du Réseau des RAMs de la CSQ, à Québec les 27 et 28 mars 2013. De gauche à droite: Alexis Bouchard (Rivière-du-Loup), Simon Bernier (Gaspé), Yves Champagne et Kari Guillemette (Victoriaville), Isabelle Cliche (Îles-de-la-Madeleine), Josée Ruest (Rimouski), Éric Denis (Matane), Luc Breton (Institut maritime du Québec), Pierre Girouard (Sorel-Tracy et FEC), Rodney Leggett (Lennoxville) et Elaine Rochefort (Gérald-Godin).

des RAMs. Par exemple, les participants ont été sensibilisés aux grandes phases d'une négociation, aux critères auxquels doit satisfaire une mobilisation pour être réalisable, ainsi qu'aux problématiques reliées notamment à la cohabitation des générations, à la relève syndicale, à l'importance du contact humain et à l'impact des médias sociaux sur le militantisme.

Si l'on ajoute à tout cela le fait que notre fédération et certains de nos syndicats se sont dotés ou sont sur le point de se doter de fonds de résistance syndicale, cela nous donne un menu fort intéressant en matière d'action syndicale, et ce, non seulement pour un printemps mais pour plusieurs saisons d'ici juin 2015!

Plus de trente ans de défense de la profession enseignante au collégial

ENTREVUE AVEC DIANE DUFOUR

Engagée en janvier 1978 au cégep de Sainte-Foy comme enseignante en mathématiques, Diane Dufour sera rapidement happée par les activités syndicales. Éluë à l'exécutif de son syndicat local dès 1979, elle occupera plusieurs postes électifs à la FEC, dont celui de présidente de 1986 à 1988. Alors qu'elle prend sa retraite ce printemps, c'est surtout sur son expérience à titre de porte-parole du comité de négociation et de représentante au Comité consultatif sur la tâche que nous souhaitons nous entretenir avec elle.



■ Diane Dufour lors de son mandat à la présidence de la Fédération entre 1986 et 1988

« Dans le contexte actuel où le gouvernement Harper attaque l'assurance-emploi, le travail que nous avons réalisé au cours de toutes ces années pour améliorer la sécurité du revenu et la sécurité d'emploi des précaires me semble particulièrement important. On a progressé au niveau de leur protection en passant de la mise à pied automatique à un système de priorités d'emploi. À cela il faut ajouter la sécurité du revenu de trois ans assurée pour celles et ceux qui ont enseigné lors d'une année à 0,5 ETC et plus, et ce, pendant cinq années consécutives. Des enseignantes et des enseignants de différentes disciplines, notamment Musique, en ont bénéficié. Il a fallu négocier fort pour obtenir ces gains alors que le système de mise en disponibilité des permanents s'est étioilé au cours des 35 dernières années », affirme Diane Dufour. Elle a d'ailleurs été confrontée à toutes sortes de revendications au cours de ses nombreuses années d'implication syndicale, notamment à titre de porte-parole du comité de négociation de la FEC en 2010, en 2004 pour le Cartel FAC-FEC, en 2000 sur le dossier de la tâche, et lors des négociations des « réductions des coûts de main-d'œuvre » au milieu des années 90.

De la négociation au travail en comité... entre décrets et gains

Malgré les nombreuses confrontations avec le gouvernement, elle dresse un bilan nuancé de toutes ces négociations. « Bien sûr que les décrets nous ont fait mal et ont contribué à réduire les services offerts aux étudiantes et aux étudiants. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que si chaque décennie a eu ses lois spéciales (décrets de l'ensemble des conditions de travail en 1972, 1983 et 2004, loi spéciale d'une coupure salariale de 6%, à défaut d'entente, en 1997), chacune d'entre elles a également été marquée par des gains significatifs. Les congés de maternité et les salaires des années 70, l'amélioration des conditions des précaires et l'ajout de ressources dans les années 80 ou encore l'augmentation du nombre d'ETC (430) lors de la dernière négociation en sont de bons exemples ». L'esprit de recherche de solutions de la négociatrice chevronnée est donc encore bien présent!

Au-delà des périodes de négociation, qui sont les périodes plus visibles de l'activité syndicale pour le public comme pour les membres, c'est comme responsable du Comité consultatif sur la tâche (CCT pour les intimes) que Diane a le plus œuvré. Ce comité est composé de

représentants des fédérations syndicales, de la Fédération des cégeps et du Ministère. Il a pour mandat de donner un avis sur la détermination de l'allocation à chacun des collèges. D'autres mandats peuvent lui être attribués, comme cela fut le cas lors de la dernière négociation concernant les problèmes propres aux Soins infirmiers. Au cours des dernières années, elle a donc eu l'occasion de participer activement à l'encadrement et à la gestion du réseau collégial avec les principaux acteurs qui le composent.

« L'analyse de l'organisation du travail, la définition du système d'emploi, la mise en place de la réforme Robillard, les travaux sur l'équité salariale, le portrait de la profession enseignante et l'analyse de l'enseignement clinique en Soins infirmiers ont été parmi les sujets importants sur lesquels j'ai eu à travailler. Cela s'est parfois fait dans des contextes difficiles de coupures budgétaires et de tensions sociales. Toutefois, les échanges entre les périodes de négociation ont permis de faciliter ces dernières lorsque le temps est venu de renouveler la convention collective », d'affirmer Diane Dufour.

Quelles perspectives pour la profession enseignante au collégial ?

Lorsqu'on lui demande de conclure en évaluant les défis futurs de la profession enseignante au collégial, Diane revient sur le dernier dossier sur lequel elle a travaillé. « En plus du renouvellement massif du corps enseignant et d'enjeux comme la conciliation famille-travail, les étudiantes et les étudiants ayant des besoins particuliers augmentent davantage certaines des tâches demandées. De plus, les récents travaux n'ont pas su complètement cerner l'impact des différentes déficiences ou limitations fonctionnelles sur la tâche des enseignantes et des enseignants. La FEC est déjà bien engagée sur ce sujet après sa participation aux travaux de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'organisation d'un Congrès sur ce thème en 2010 et les récents travaux menés sur ce sujet avec les autres fédérations. La présence de ces jeunes avec des besoins particuliers nécessite de suivre de très près leur intégration afin à la fois de les aider à se faire une place juste dans notre société et de mieux soutenir les enseignantes et enseignants de cégep qui œuvrent auprès d'eux », de conclure Diane Dufour.

Comme elle le dit elle-même, elle a donné le maximum pendant plus de trente ans et a appris beaucoup de son implication à la FEC. Nous n'en doutons pas, car malgré les critiques (de toutes parts, précisons-le) qui accompagnent systématiquement le genre d'exercice auquel elle s'est prêtée, elle a su cultiver son art, l'art de négocier. Ses dernières pensées vous sont adressées : « Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier toutes les enseignantes et tous les enseignants, toutes les militantes et tous les militants, toutes mes coéquipières et tous mes coéquipiers pour la confiance et le support que vous m'avez accordés dans l'exercice de mes mandats. Je suis fière d'avoir pu vous représenter et contribuer à améliorer vos conditions de vie et d'exercice de notre belle et si précieuse profession, l'enseignement! »



Récipiendaires du Prix Nicole-Fortin 2013

BOURSES D'IMPLICATION SOCIALE FEC-CSQ

Encore une fois, les projets soumis à la Fédération démontrent la richesse et la diversité de ce qui passe dans nos cégeps, mais également la grande sensibilité dont font preuve les étudiantes et les étudiants à travers tout le Québec.

Cette année ce sont des projets étudiants des cégeps de Gerald-Godin, de Victoriaville et de Rimouski qui ont été récompensés pour leurs impacts dans la communauté.

« Banquet de la faim » au cégep Gerald-Godin

Au cégep Gerald-Godin, c'est le projet « Banquet de la faim » qui remporte une des trois bourses de 1 500 dollars. Réalisée dans le cadre de la campagne d'Oxfam-Québec « Justice sans faim », cette activité vise à sensibiliser le milieu sur l'injustice alimentaire dans le monde.

« Sac à dos » au cégep Rimouski

À Rimouski, c'est le Club d'entrepreneurs étudiants du cégep qui se voit attribuer la deuxième bourse pour son projet « Sac à dos ». Créé il y a trois ans, ce projet vise à fournir du matériel scolaire à des jeunes dans le besoin de la Commission scolaire des Phares. Cette idée inspirante a d'ailleurs été reprise dans d'autres établissements du réseau collégial.



■ Michel Babin, enseignant en Techniques administratives, Rachel Carrier, étudiante, Mario Beauchemin, président de la FEC et Samuel Ouellet, étudiant, lors de la remise du prix Nicole-Fortin au cégep de Rimouski.



■ Remise d'une des trois bourses d'implication sociale par le président de la FEC, Mario Beauchemin, au cégep de Victoriaville le 15 avril 2013.

« Solidarité avec le Burkina Faso » au cégep Victoriaville

La troisième bourse d'implication sociale de 2013 a été remise à des étudiantes et étudiants du Club Nord-Sud du cégep de Victoriaville. Ce projet de solidarité internationale avec le Burkina Faso permettra notamment de favoriser le commerce équitable en soutenant les activités d'un regroupement féminin qui fabrique du beurre de karité.

L'ENJEU EXPRESS
Volume 7, Numéro 3
Mai 2013

Publication officielle
de la Fédération
des enseignantes
et enseignants de CEGEP
(FEC-CSQ)

Siège social :
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 354-8535
Courriel : fec@csq.qc.net
Site Web : fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef :
Pierre Avignon
Comité de rédaction :
Pierre Girouard et Julie Lefebvre
Secrétariat : Caroline Simard
Design graphique :
Denis Bernard
Illustration : Luc Rainville

Photo : Jeannot Lévesque
et Paul Chamberland
Graphisme : Interscript inc.
Responsable de la production :
Johanne Boucher
Impression : Transcontinental
Tirage : 3 000 exemplaires
Dépôt légal : Bibliothèque
nationale du Québec

Facebook Suivez-nous sur Facebook
facebook.com/feccsq



fec.csq.qc.net

